

**Compte-rendu du Conseil Scientifique du 1^{er} juillet 2008 par les élus des listes UPUP-
UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale) soutenues par :
SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU**

1) Conseil restreint

Deux propositions de jury sont retenues, un complément d'information est souhaité pour la troisième. Une autorisation de soutenance est accordée.

À l'unanimité des présents, il est donné un avis favorable à deux demandes de renouvellement de MCF associés à temps plein, deux demandes de renouvellement de PAST, un recrutement de MCF associé à temps plein, un recrutement de PAST, un renouvellement de PAST.

La discussion s'engage sur les critères d'attribution des Congés pour Recherche ou Conversion Thématique. M. Isingrini rappelle que le projet de recherche doit être cohérent avec celui de l'équipe de rattachement, que l'activité proposée par le candidat doit être « évaluable » à la lecture de son dossier, qu'en cas de conversion thématique celle-ci doit s'inscrire dans les thématiques de l'établissement, et qu'un espacement de six ans est nécessaire entre période d'activité pédagogique et période de CRCT. L'université dispose de 12 semestres à distribuer. Sur les 13 dossiers présentés par les collègues, 9 font l'unanimité. Le reliquat de 3 semestres peut permettre d'augmenter de 6 mois un CRCT de 6 mois, ou compenser une non-délégation au CNRS pour des candidats précédemment classés par le CS. Il est finalement décidé d'attribuer également un semestre à une collègue dont la proximité du départ en retraite laissait certains sceptiques sur la pertinence à lui accorder un CRCT, mais une élue de notre liste arrive à en convaincre une majorité. Enfin un semestre est attribué aux deux premiers « refusés » de la liste CNRS.

2) Conseil plénier

Le conseil entend les deux candidats aux fonctions de responsable de l'école doctorale SST, J.Y. Le Guennec et G. Venturini. Chacun des deux explique qu'il nourrit la plus grande estime pour l'autre et qu'il occupera indifféremment la fonction de directeur ou de directeur-adjoint, en s'engageant à travailler en harmonie avec son concurrent. La discussion dérive sur des problèmes qui ne relèvent pas réellement de cette nomination. Il est souligné que G. Venturini a été directeur-adjoint (représentant les « sciences dures ») en tandem avec un directeur localisé en biologie : ne serait-il pas logique que l'on alterne entre sciences dures et biologie/santé pour la direction ? M. Isingrini donne le point de vue de l'équipe présidentielle, en se défendant qu'il s'agisse d'une orientation de vote... Il plaide sur le fait que G. Venturini, en tant qu'ex-directeur-adjoint, maîtrise déjà les dossiers. Par 13 voix pour G. Venturini, 12 pour Y. Le Guennec et 4 bulletins blancs, le premier est désigné responsable de l'ED SST.

Concernant l'attribution d'une bourse du Conseil Régional, au nom d'un principe d'alternance entre SHS et SST (dénoncé par moi-même comme faussant les candidatures

étudiantes d'une année sur l'autre), le CS classe en première position le sujet : « Entre traditions et modernités : l'invention du quotidien chez Flora Nwapa et Doris Lessing ».

Les prévisions d'utilisation des postes vacants sont toutes retenues mais deux font l'objet d'interrogations. Pour le poste 0594 (PR 5^e section), le laboratoire d'accueil et le département d'économie n'ont pas été consultés sur le profil et les modalités de concours 46-4 ; par 15 voix contre et 8 abstentions, des éclaircissements sont demandés et il est suggéré de proposer d'abord un support ATER, ensuite, selon le résultat des consultations, un recrutement 46-3. Le poste 0328 (MCF 22^e section) devrait être utilisé comme ATER 19^e section, sur proposition de l'UFR ASH ; il est fait état d'une volonté du CESR de transformer ce poste de MCF en ingénieur en musicologie au CESR (M. Biget indique que le département de musique et musicologie n'a jamais été consulté pour une telle transformation de l'emploi, qui perd ainsi sa qualification initiale ; ce département fait partie, aux dernières nouvelles, de l'UFR ASH et non du CESR ; une concertation s'impose, même si l'hypothèse n'est pas dénuée de sens).

Les collègues médecins font état de la prochaine augmentation des effectifs étudiants de 1^{ère} année dans leur discipline et se déclarent preneurs de tout poste d'ATER inutilisé.

M. Iningrini donne des informations sur les comités de sélection : des commissions permanentes représenteraient les différentes sections de l'actuel CNU, PR et MCF s'y trouvant à parité ; ces commissions seraient chargées de proposer, poste par poste, des comités de sélection comportant 50% d'extérieurs.

Questions diverses : il convient de nommer un représentant du CS à la commission culturelle de l'université et de remplacer le responsable des presses universitaires (un appel à candidature est demandé, même si un collègue a déjà manifesté son intérêt pour cette fonction).